

*2^{èmes} Assises départementales
de l'EPS, des APS et du sport en Essonne*

**Quel sport de haut niveau en Essonne pour
demain ?**

Soirée débat

Ris-Orangis, le 28 avril 2006

Introduction

Rolland BESSON, Président du CDOS de l'Essonne

Je souhaiterais, au nom du CDOS et de celles et ceux qui nous soutiennent dans l'organisation de ces Assises, remercier l'ensemble des participants à cette table ronde. Le débat de ce soir garde un caractère particulier : initialement non programmé, il a été organisé à la demande du Conseil Général.

En guise de préambule, il peut être éclairant de replacer notre démarche dans le contexte dans lequel elle s'inscrit. Cette semaine de débat dans les locaux de l'Union Sportive de Ris-Orangis (USRO) fait suite aux nombreuses tables rondes que nous avons organisées depuis novembre 2005. Le CDOS Essonne, en partenariat avec la Fédération Française des Clubs Omnisports (FFCO), l'Association des Responsables des Sports des Villes de l'Essonne (ARSV), l'organisation FNEP-FSU des professeurs d'éducation physique et sportive, s'est engagé dans une seconde édition des Assises Départementale du Sport en Essonne. Il y a quatre ans, la première édition avait abouti en la publication d'un document prescriptif, rassemblant l'ensemble des constats et propositions formulés par les participants. Ce document, « Les Actes de Premières Assises Départementales », garde une certaine actualité.

Quatre ans plus tard, les différents acteurs du mouvement sportif sont confrontés à une situation inédite. Tout d'abord, les conditions de la pratique sportive ont connu d'importantes évolutions. Ensuite, nous avons été interpellés par une enquête parue en 2005. Au terme d'un inventaire exhaustif des installations sportives du département, celle-ci identifiait, entre le nord et le sud du département, de fortes disparités dans la répartition géographique des installations. Elle constatait de plus la vétusté générale d'équipements datant des années 70. Enfin, les réformes réalisées dans le cadre de la décentralisation ont placé les compétences ayant trait au sport dans un *no man's land* administratif. En effet, les communautés d'agglomération peuvent garder, quand elles existent, la compétence de la gestion des installations sportives et des équipements. Dans le cas contraire, cette compétence reste du ressort des communes.

Dans ce contexte, il nous a paru important de réactualiser les données départementales de la pratique sportive, ce afin de fonder une politique sportive cohérente et conquérante. Entre novembre et décembre dernier, plusieurs rencontres ont réuni différents acteurs de terrain : nous avons formulé, à partir de leurs témoignages, un diagnostic départemental. Le cycle de sept tables rondes, que le débat de ce soir clora, doit en enrichir l'analyse. Celle-ci sera, à terme, transmise vers les décideurs de la politique sportive du département, et plus particulièrement vers le Conseil Général. Au cours des six tables rondes précédentes, de nombreux thèmes ont pu être abordés. Les comptes rendus en seront bientôt disponibles. Un forum de clôture se tiendra le vendredi 19 mai, en l'Hôtel du Département. Les décideurs nous y feront part des leçons tirées de notre diagnostic, et de leurs éventuelles propositions.

Les tables rondes ont permis un large examen du champ des pratiques sportives, de l'EPS dans les écoles jusqu'à la pratique compétitive. La question du sport de haut niveau y a constamment été abordée, de manière transversale. Cela dit, le sport de haut niveau demeure une sphère à part : il possède des règles et des modes de fonctionnement qui lui sont propres. De plus, à travers les Contrats d'Objectifs, le sport de haut niveau garde un rapport privilégié avec le Conseil Général. Ces contrats lient le Département aux clubs par le biais d'un certain nombre d'athlètes de haut niveau, recrutés dans toutes les disciplines.

Aujourd'hui, de l'aveu de Madame Maud Olivier, le Conseil Général reste en attente du sentiment du mouvement sportif sur ce thème. Nous avons donc pris la décision de consacrer une de nos

séances à un échange approfondi, rassemblant les acteurs du sport de haut niveau à l'échelle du département.

Nous avons souhaité aborder l'ensemble des questions préoccupant ces acteurs : en tant qu'organisateur, nous vous engageons à inaugurer ce soir un débat ouvert et franc, dont aucun sujet pertinent ne devra être exclu.

L'examen de la pertinence des Contrats d'Objectifs, cristallise la problématique du sport de haut niveau dans le département. Ces contrats, mis en place il y a quelques années, sont-ils toujours adaptés à vos besoins ? Leurs bénéficiaires s'en disent-ils satisfaits ? Si non, dans quel sens faut-il les faire évoluer ? Nous attendons vos points de vue sur ces questions. Nous considérons que le sport de haut niveau garde une éthique propre, qu'il convient de ne pas négliger.

Le Conseil Général est à l'origine de ce débat. Il était de notre responsabilité de l'organiser au mieux, dans le respect de tous les points de vue, et de leur diversité. Le résultat de nos échanges sera disponible sous huitaine, et restitué à l'ensemble des participants des différentes tables rondes. Par ailleurs, en seront également destinataires les décideurs départementaux, les représentants des maires, des présidents de communauté d'agglomération, du Conseil Général, du Conseil Régional ainsi que Monsieur la Préfet de l'Essonne. Ces différentes autorités administratives répondront, le 19 mai, à nos constats, nos interrogations ainsi qu'à nos propositions. Ce grand rendez-vous sera suivi d'un débat réunissant l'ensemble des acteurs du mouvement sportif du département.

Pour engager ce débat, en l'absence de Madame Olivier, Monsieur Henni représentera l'Assemblée Départementale. Il vous rappellera, au moyen d'un court exposé, les bases de la politique sportive du Conseil Général pour le sport de haut niveau. Vous aurez ensuite la parole. Croyez bien que nous nous ferons ensuite les plus fidèles rapporteurs des espérances énoncées ce soir. Nous avons le plaisir de compter parmi nous ce soir un athlète de haut niveau : Monsieur Messaoud Hammou, karatéka au palmarès étoffé, pourra nous faire partager son expérience.

Quelle politique du Conseil Général pour le Sport en Essonne ?

Monsieur Benhenni HENNI, Directeur des Sports du Conseil Général de l'Essonne

Je procéderai simplement à un bref rappel des grands axes de la politique sportive du département, ce afin de mieux appréhender le débat à venir. Dans le cadre de sa politique de soutien du sport de haut niveau, le Conseil Général a créé, pour les catégories seniors, des Contrats d'Objectifs.

En ce qui concerne les sports collectifs, l'éligibilité à ces contrats est soumise à certaines conditions. L'année de référence est la saison précédente. Le club en question doit apparaître parmi les meilleurs du pays, selon des critères propres à chaque fédération. En cas de relégation, le club continue de bénéficier de l'aide pendant une année, à hauteur de 50 %, afin de mieux préparer sa remontée, où, le cas échéant, d'amortir les dépenses engagées.

En ce qui concerne les sports individuels, le club doit pouvoir démontrer la qualité de ses adhérents, et justifier d'une présence au plus haut niveau dans les championnats nationaux.

Pour les catégories jeunes (cadets ou juniors), les conditions d'éligibilité sont quelque peu différentes : un club doit avoir soit cinq sportifs classés, soit dix participants au championnat national, ou encore posséder une équipe classée dans les trois premières du championnat de France par équipe.

Ces subventions sont allouées pour diverses actions thématiques : stages, déplacement, formations, suivi médical, matériel, encadrement... Leur montant fait l'objet de négociations entre les services départementaux et les responsables de l'encadrement. Leur objectif reste d'accompagner les sportifs de haut niveau, aux différents échelons de la pratique compétitive. Nous regrettons que certains de ces mécanismes soient trop peu utilisés : ils favorisent pourtant l'insertion socioprofessionnelle des sportifs de haut niveau. Le montant de ces aides varie en fonction de la participation et du classement aux championnats nationaux et internationaux.

Une politique d'aide concerne également les filières sportives : les pôles compétition espoirs, ainsi que les écoles, sont éligibles à une aide forfaitaire de 2 000 euros par an.

Je n'ai fait ici qu'esquisser rapidement la situation du sport de haut niveau en Essonne. Il importait, à mon sens, de permettre à chacun d'aborder le débat avec tous les éléments pertinents à l'esprit. Le Conseil Général est ici dans une attitude d'écoute : en aucun cas il ne saurait jouer un rôle de censeur. Il nous est permis ici d'ouvrir une phase de remise en question de la situation actuelle. Cette nouvelle évaluation doit nous permettre, le 19 mai, une fois que les élus auront pris connaissance de vos diverses remarques, d'élaborer une politique sportive 2006-2008 mieux adaptée aux besoins des différents acteurs.

Débat avec la salle

Rolland BESSON

Je me dois, avant d'entamer nos travaux, de présenter les différents participants de ce débat. Gaston Villadier et moi-même tiendront le rôle de modérateurs des débats. Gilles Talbot et Gérard Courtal, tous deux membres du Conseil d'Administration du CDOS, seront chargés d'organiser une première synthèse écrite de nos travaux. Enfin, Michel Ligier, président de l'Union Sportive de Ris-Orangis, est notre hôte ce soir. Il gère un club actif, bénéficiant de locaux qu'il s'efforce de rendre aussi disponibles que possible. Avant de commencer, je me dois de rendre un juste hommage à son accueil. L'USRO, dans la diversité de ses activités, reste une organisation omnisport parfaitement ouverte à tous les mouvements sportifs. Il interviendra également afin de nous faire partager son expérience en tant que dirigeant de club.

En principe, nous sommes réunis aujourd'hui jusqu'à 23 heures. Si nous devons dépasser cet horaire, nous ne ferons que perpétuer ce qui, au cours de la semaine, est déjà devenu une tradition. Nous nous organiserons pour faire face à tout dépassement d'horaire mal venu. En guise d'ultime précision, je vous engage à tous décliner, lors de vos interventions, vos noms et qualités. Vous contribuerez ainsi à ce que le compte-rendu de cette réunion soit aussi fidèle que possible.

Michel SAUX, président du club cycliste de Villebon-sur-Yvette, membre du bureau du Comité Départemental de la FFGT

J'ai bien observé le tableau présenté par Monsieur Henni. Je poserai ma question de manière peut-être un peu brutale : le sport de haut niveau a-t-il besoin de subventions des communes et de l'Etat pour vivre ? Est-il normal que le sport de haut niveau reçoive des subventions de ce style ?

Rolland BESSON

Je loue la diplomatie avec laquelle vous abordez le problème.

André LOUVET, membre du bureau du Comité Départemental de la FFGT

Je me permettrai de compléter la question : quel est l'impact et l'utilité de ces subventions, en regard de l'ensemble des populations dont le Conseil Général a la charge ? Comment conserver l'équilibre entre sport de masse et le sport de haut niveau ? Le sportif de haut niveau a-t-il réellement besoin d'argent ?

Pascal RENAUD, président du club de judo de Sainte-Geneviève-des-Bois

Je vais répondre par une autre question : comment pensez-vous que les structures de haut niveau puissent vivre ? La pratique compétitive a un coût élevé, et ne dispose que de très faibles rentrées d'argent. Je m'avoue étonné de la question. En dehors des sponsors privés, très difficilement accessibles, les clubs ne disposent d'aucun autre recours financier que les pouvoirs publics. Les cotisations ne suffisent pas à assurer la survie économique d'un club.

A mon sens, sport de masse et pratique de haut niveau peuvent cohabiter. Mon club gère de front les deux activités, sans que les intérêts de l'une et de l'autre n'entrent en concurrence. Il reste, malgré ses 500 licenciés, le quatrième club de France : c'est bien dire que des effectifs massifs ne freinent pas systématiquement la pratique compétitive.

En France, le département de l'Essonne a été un pionnier, dès 1988, des Contrats d'Objectifs et du soutien aux clubs de haut niveau. A sa suite, de nombreux départements se sont largement inspirés de ces dispositifs. Selon moi, l'interruption des aides municipales et départementales condamnerait le haut niveau à une mort rapide, et certaine. Leur pérennisation reste la condition *sine qua none* de la survie de la pratique compétitive sur notre territoire.

André LOUVET

J'estime que le système d'aides devrait convoquer l'ensemble des acteurs territoriaux : on pourrait envisager un système où les catégories départementales seraient soutenues par le département, les régionales par la région, et les nationales par l'Etat. Le soutien financier de la pratique compétitive serait ainsi calqué sur les structures administratives de la France.

Pascal RENAUD

Je vous engage à davantage de lucidité. Au sein du département, seuls les athlètes de niveau national sont soutenus. Plus encore, parmi ces derniers, seuls ceux apparaissant sur une liste ministérielle bénéficient d'un réel soutien. Or, apparaître sur ces listes est loin d'être une tâche aisée : il s'agit peut-être ici d'un débat à engager avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports. J'ai à l'esprit l'exemple de judokas médaillés du Championnat de France n'y apparaissant pas.

Il convient ici de s'interroger sur le statut de l'athlète de haut niveau. Si certains bénéficient d'un encadrement personnel, et parviennent à s'entraîner quotidiennement dans des structures adaptées, d'autres sont tenus de gérer de front vie professionnelle et familiale, tout en obtenant des résultats. Ceux-ci choisissent de s'entraîner le soir, dans les créneaux qui leur sont accessibles. Le Conseil Général préfère pourtant délaisser ces sportifs, prétextant qu'ils bénéficient d'un environnement stable. Pour ma part, j'estime que les individus dans cette situation, parvenant à se hisser au plus haut niveau, sont plus méritants que les athlètes entièrement pris en charge.

Rolland BESSON

Je salue l'intérêt des dernières interventions : elles semblent toutefois s'éloigner du cœur du débat de ce soir. Je crois devoir, afin que nous gardions des repères communs, expliciter quelques points. De manière sous-jacente, André Louvet s'interrogeait sur les rapports entre l'organisation du sport et les niveaux de compétences dans la prise de décision politique. La loi de décentralisation a ordonné une répartition des engagements financiers publics dans différents domaines. Dans le secteur de l'enseignement, si l'Etat assure la rémunération de tous les enseignants, l'entretien des équipements reste réparti entre la commune, le département, la région et l'Etat, selon des champs de compétences déterminés.

Ce système n'existe pas dans le domaine du sport. Toute collectivité locale, aussi modeste soit-elle, dispose d'une entière liberté quant à la politique sportive qu'elle entend mener. Aussi le niveau d'un athlète n'en attribue pas la gestion à une autorité précise. L'Etat dresse, selon des critères établis de concours avec le mouvement sportif, des listes d'athlètes de haut niveau, dont il assure la préparation olympique.

Dans sa présentation, Monsieur Henni a rappelé les critères définissant l'accès au haut niveau. Dans le même temps, une délibération départementale stipule que, pour chaque licencié, tout club bénéficie automatiquement d'une aide de six euros cinquante.

Je souhaiterais apporter un éclairage personnel sur la situation du sport de haut niveau, tel que je le perçois au sein du CDOS. Le sport de haut niveau est construit pour garantir, au cours des grandes compétitions internationales, une représentation nationale de qualité. C'est là sa finalité ultime.

Selon les disciplines, les modalités de préparation et de sélection des athlètes peuvent varier. De plus, on constate bien souvent que, pour un sport donné, la qualité de l'élite produite est sans rapport avec l'effectif total des pratiquants. Ainsi, aux derniers Jeux Olympiques d'hiver, les biathlètes ont ramené la moitié des médailles de la délégation française. Cette discipline, avec seulement 200 licenciés, possède pourtant un effectif national dérisoire.

Il convient donc de s'interroger aujourd'hui sur l'organisation de la gestion du sport de haut niveau en France. Le système actuel reste fondé sur un paradigme datant des Jeux Olympiques de Rome de 1960. Les résultats désastreux de la délégation française avaient provoqué une réorganisation de la gestion de la pratique compétitive, avec la mise en place des directeurs techniques nationaux et des conseillers techniques. A exigences physiques et morales équivalentes, certains sports bénéficient d'une notoriété variée. Le football et le tennis jouissent d'une médiatisation extrême. D'autres, comme la lutte libre, ne sont jamais retransmis sur nos écrans. Cette diversité correspond à la réalité du sport.

Le terme du sport de haut niveau renvoie ainsi à des réalités extrêmement diverses. Pour certains, il s'agit d'une situation personnelle construite et encadrée à l'extrême. Pour d'autres, il s'agit d'une vie confidentielle, voire d'un sacerdoce. Cette réalité est à la source d'une interrogation générale qui traverse le mouvement sportif : quelle doit être l'utilité de l'argent public ? La gestion d'un budget reste fondamentalement sélective : par principe, elle privilégie ceux qu'elle choisit de soutenir.

Toutefois, il ne nous revient pas ce soir de bâtir la politique du mouvement sportif, mais plutôt de déterminer dans quel sens la politique actuelle doit évoluer. C'est là notre combat. Notre intérêt commun doit être de ne léser personne, afin de former un ensemble complémentaire, et solidaire. Pascal Renaud évoquait le cas de son club de judo : s'il compte 500 licenciés, on n'y trouve cependant pas 500 sportifs de haut niveau. C'est là une évidence qu'il nous faut intégrer dans nos débats.

Pascal RENAUD

Si tous ne sont pas des sportifs de haut niveau, l'ensemble de mes adhérents bénéficie en revanche d'un encadrement de qualité, avec des professeurs diplômés d'Etat, un calendrier riche... J'estime que le sport de haut niveau et la pratique de masse entretiennent une relation de forte complémentarité. Le haut niveau attire la masse, qui, en retour, fait vivre le haut niveau. Il convient d'associer, autant que possible, ces deux aspects. Parmi mes licenciés, plusieurs judokas sont fiers de porter les mêmes couleurs que des athlètes mondialement connus.

Anne TOURNIER-LASSERVE présidente de l'ES Montgeron, section athlétisme

J'estime le débat de ce soir mal engagé. Jusqu'à présent, l'opposition entre sport de haut niveau et sport de masse est revenue dans toutes les interventions. Il convient de garder à l'esprit qu'un club sportif doit accueillir tous les sportifs, quelles que soient leurs ambitions. Tous ne disposent pas des mêmes capacités. En revanche, le sport a autant besoin du sport de masse que de la pratique de haut niveau. Si les apprentis footballeurs entendent imiter Zidane, ils ne cherchent pas d'emblée à atteindre le haut niveau.

A mon sens, les athlètes de haut niveau restent les locomotives du sport de masse : le nombre d'adhérents d'un sport demeure directement corrélé à sa visibilité. Il est vrai que tous les sports ne bénéficient pas de la même médiatisation : pour certains, elle est quotidienne, pour d'autres, elle ne revient que tous les quatre ans, lors des Jeux Olympiques. Pour autant, il n'en reste pas moins que la première motivation des pratiquants reste la recherche du plaisir.

Que le haut niveau ait un coût élevé, chacun l'accepte. En revanche, la définition du haut niveau et de ses limites reste floue. A partir de quel moment entre-t-on dans le haut niveau ? La réponse à cette question reste essentiellement personnelle. Avec les Contrats d'Objectifs, le Département a souhaité soutenir les clubs d'envergure nationale, comme il soutenait déjà le sport de masse. Il entendait ainsi combler un vide financier, au moment où participer aux différentes manifestations nationales mettait les clubs en difficulté : en effet, accompagner et loger des athlètes participant à un championnat de France se tenant à Bordeaux a un coût important, que les finances ordinaires d'un club ne suffisent pas à assumer. Un des intervenants proposait plus tôt de cloisonner les financements selon des strates...

André LOUVET

Je n'émettais qu'une simple hypothèse. En revanche, je n'ai jamais opposé sport de masse et compétition.

Anne TOURNIER-LASSERVE

Si vous ne l'avez pas fait, nous savons néanmoins qu'il s'agit d'une tendance française forte. Nous avons un réel besoin du sport de masse, comme de la pratique de haut niveau. Cette cohabitation revêt même une importance morale de premier ordre pour les sportifs : elle les aide à garder un contact avec la pratique sportive ordinaire.

Il est évident que, dans un monde idéal, l'Etat prendrait en charge les athlètes de haut niveau. Nous vivons cependant dans un monde réel, imparfait. Le département a voulu endiguer la fuite des meilleurs athlètes vers les clubs les plus riches au moyen des Contrats d'Objectifs : il s'agissait là d'une initiative louable.

Depuis 2002, l'aide proposée s'est faite plus précise. Le choix a été fait d'aider les sportifs eux-mêmes, selon le principe que le statut de sportif de haut niveau n'était pas conciliable avec une activité professionnelle. Les quatre heures d'entraînement quotidien, ajouté au temps consacré à la récupération, n'en laissent tout simplement pas le loisir. C'est dans cette logique que des aides ont été proposées. Il en existe de différentes sortes : celles des fédérations, des clubs, des collectivités locales.... Le Conseil Général de l'Essonne a fait le choix de proposer des aides personnalisées, qui, au départ, restaient soumises à la réalisation de certains objectifs précis, fixés préalablement. Le suivi de ces dossiers s'étant avéré trop complexe, il a été décidé de proposer des aides personnalisées d'un montant en rapport avec les performances de l'année.

La société est en évolution : aussi faut-il rester lucide, et ne pas nier le lien intrinsèque existant entre le haut niveau et l'argent. Je ne vois toutefois pas dans ce lien un motif d'inquiétude. Un club peut mêler, sans grandes difficultés, sportifs de haut niveau et amateurs.

De plus, les sportifs de haut niveau n'attendent pas d'un club qu'un simple soutien financier. Je côtoie des sportifs d'envergure mondiale, ainsi qu'une quinzaine de sportifs d'un bon niveau national. Ils recherchent, avant tout, un club convivial, leur offrant un réel soutien psychologique. La vie de sportif de haut niveau est extrêmement exigeante : il faut pouvoir faire face à la défaite, ou parfois encore à la blessure.

Les sportifs de haut niveau recherchent également, et c'est là que le Département doit focaliser ses efforts, des possibilités de reconversion. Il convient d'offrir à ces individus davantage de stratégies de repli. Le système dans lequel nous fonctionnons actuellement ne parvient pas à organiser un échange équitable : certains clubs profitent de l'image des sportifs de haut niveau, s'en délestent une fois leur carrière terminée, sans plus se soucier de leur avenir individuel...

Les aides doivent également garantir la disponibilité d'installations de qualité. Certains ne s'entraînent ni à l'INSEP, ni dans les pôles de formation : les structures dont ils disposent restent parfois rudimentaires, et l'encadrement de piètre qualité. Le Département accueille les sièges sociaux de suffisamment de grandes entreprises pour envisager la mise en place de partenariats. Ceux-ci permettraient de mieux préparer les sportifs de haut niveau à leur reconversion future.

Il convient de réfléchir à la façon dont nous pourrions optimiser notre utilisation des figures du sport de haut niveau : les athlètes sont souvent prêts à redonner aux clubs qui les ont formés, et à s'impliquer dans leur développement. On ne saurait appréhender le sport de haut niveau en seuls termes financiers. Le haut niveau bénéficie à tous. Il ne doit pas effrayer : il n'est pas lié uniquement à l'argent.

Gaston VILLADIER

Je salut le portrait exact que Madame Tournier-Lasserve vient de brosser. L'athlète de haut niveau garde un fort pouvoir incitatif à l'égard des jeunes. Il est la locomotive du développement de la pratique sportive. Sans le haut niveau, les jeunes déserteraient nos clubs. De ce point de vue, le rôle des athlètes dans la diffusion de la pratique sportive ne saurait être sous-estimé.

Jean Jacques GODART, président Du Comité départemental d'athlétisme

Il convient de souligner que la tenue d'assises comme celles-ci reste, en Ile-de-France, une exception essonniennne. J'y vois un signe que le Département garde une approche satisfaisante des problématiques liées au sport.

J'ai participé à l'élaboration des Contrats d'Objectifs départementaux. Sous leur première forme, ces contrats liaient le Département à des clubs : les aides proposées devaient soutenir la formation des entraîneurs, des dirigeants, des officiels, dans l'objectif d'accroître le nombre de qualifiés au championnat de France. Notre comité départemental a été, à de nombreuses reprises, le plus important lors de ces championnats, avec jusqu'à 90 participants : aussi pouvons-nous considérer avoir amplement réalisé nos espérances. En revanche, nous n'avons pu que déplorer un phénomène général à tous les sports : une fois amenés au haut niveau, les sportifs partent vers d'autres clubs. La mise en place des Contrats d'Objectifs personnalisés répondait ainsi au besoin d'endiguer cette fuite des athlètes.

Nous menons de front nos activités de masse et de haut niveau. Je citerai, d'une part, l'exemple des courses hors stades : apparaissant dans les Contrats d'Objectifs du Conseil Général, celles-ci rassemblent entre 17 000 et 18 000 participants. Par ailleurs, Ladji Doucouré, récemment sacré champion du monde du 110 mètres haies, est resté sociétaire du club de Viry-Châtillon, qu'il avait rejoint en minimes. Il convient de relier ces performances exceptionnelles aux dispositifs financiers mis en place : c'est à la suite de l'attribution extraordinaire d'une aide personnalisée, lui autorisant le suivi d'un stage aux Etats-Unis, que, quatre mois plus tard, Ladji Doucouré devenait champion du monde. Dans notre pays, l'athlétisme demeure faiblement professionnalisé : seuls quinze à dix-huit athlètes vivent de leur sport en France. Il faut regretter qu'aucun statut officiel ne permette de protéger les athlètes. Un sportif de haut niveau blessé n'est ainsi éligible à aucune aide : celles-ci sont pourtant indispensables à son retour à la compétition.

Aujourd'hui, les enfants sont fiers de posséder une licence dans le club de l'athlète champion du monde. Ils savent qu'ils pourront, à l'occasion, le rencontrer. Nous avons pu constater que la courbe de nos adhésions restait directement liée aux performances de nos athlètes de haut niveau : après une première amélioration consécutive aux championnats du monde de St Denis, les championnats d'Helsinki ont déclenché une nouvelle recrudescence.

Nous avons un réel besoin des athlètes de haut niveau. Ils offrent d'importantes retombées à leur club, département, ou comités départementaux, en termes d'image. Le but de chaque entraîneur reste bien d'accompagner ses sportifs jusqu'au plus haut niveau. Les athlètes de haut niveau sont tous, sans exception, issus de la pratique de masse.

Chantal SCHNEIDER, membre de la FFGT, et du Conseil d'Administration du CDOS

J'avoue partager entièrement le sentiment de mon prédécesseur : les sportifs de haut niveau nous sont un motif de fierté, nous vibrons à leurs exploits. Il s'agit ce soir de la quatrième table ronde à laquelle j'assiste cette semaine. J'ai cru constater, durant ces assises, une tendance assez générale à l'opposition manichéenne entre bénévoles et salariés, ou sport de masse et haut niveau... Il convient de s'extraire de ces dichotomies tout à fait illégitimes.

La première soirée a vu la tenue d'un débat sur le sport et la santé : un membre des alcooliques anonymes y témoignait de la capacité du sport à se faire vecteur de réinsertion. Au niveau de l'Essonne, nous disposons d'un pôle de formation de haut niveau, notamment à Marcoussis. En revanche, aucune structure n'est consacrée à l'accueil de ces populations en besoin de réinsertion.

Hier, notre discussion portait sur les équipements. L'éducation physique et sportive à l'école reste une obligation. Le sport dans les collèges est un devoir, et pourtant beaucoup d'établissements restent privés d'installations adaptées, et doivent mettre en place des dispositifs de transport. C'est là une difficulté que rencontre une population croissante du sud-Essonne. Aujourd'hui, mon souci est le suivant : comment assurer une bonne complémentarité entre les moyens et les aides destinés aux sportifs de haut niveau avec la pratique de masse ? Il convient de ne pas considérer les sportifs de haut niveau comme des privilégiés. Leur promotion ne doit pas se faire au détriment d'enfants qui restent, encore aujourd'hui, privés de gymnase.

Nous évoquions plus tôt les avantages de la médiatisation. Je ne suis pas convaincue que les clubs cyclistes en bénéficient aussi largement. Ces retombées semblent distinctes selon les différentes activités.

Enfin, il convient de ne pas dénoncer la marchandisation du sport tout en préconisant une diminution des aides accordées aux sportifs de haut niveau. Les sportifs doivent bien, eux aussi, assurer leurs revenus et préparer leur avenir.

Serge MARONVALLE, Rugby Club de Massy-Palaiseau

Notre club compte, avec ses 540 adhérents, parmi les plus importants du département. Nous y avons mis en place un dispositif visant à mieux préparer la reconversion de nos athlètes : celui-ci s'appuie sur un certain nombre de structures déjà existantes dans le département. Toutefois, il me semble que les clubs restent en attente d'une meilleure information de la part des structures sportives. Je constate bien souvent, chez plusieurs de mes collègues, leur totale ignorance des dispositifs existant. Il s'agit en effet d'une information difficilement accessible.

Une information sur les aspects hiérarchisés des niveaux d'intervention pourrait également être envisagée. Au niveau régional, il n'existait aucune politique des sports jusqu'à très récemment. En principe, les fédérations ont la charge, au niveau national, de ces politiques. Nous avons tous constaté l'existence d'importantes différences entre ces structures, selon qu'elles sont plus ou moins professionnalisées. Leurs modes de fonctionnement restent plus ou moins obscurs. Un éclaircissement de ces dispositifs est nécessaire à la bonne appréhension des problématiques du sport. J'estime le sport de haut niveau victime d'un certain nombre de manquements de la part des fédérations.

Avant de terminer, je souhaiterais apporter une précision portant sur les conditions d'éligibilité des aides du Département. Le chemin qui mène au haut niveau est long et difficile, il est constitué d'un certain nombre d'étapes intermédiaires qui nécessitent l'engagement d'importantes dépenses en investissement : il s'agit là d'une réalité à intégrer dans le calcul du montant des aides. Par exemple, il convient de prendre en compte, dans les sports collectifs, les potentiels encore non exploités, et encore non rentables. A ce titre, il est nécessaire d'envisager la création de nouveaux dispositifs.

Dominique LEBRETON, directeur général adjoint des Services à la Mairie d'Evry

Au-delà des Contrats d'Objectifs, la gestion des équipes parvenant au niveau national demande également une compétence spécifique, dont beaucoup de clubs amateurs sont dépourvus. J'ai à l'esprit l'exemple d'une équipe de handball féminine parvenue au niveau national, mais que le club n'a pas su gérer, provoquant ainsi sa régression quasi-immédiate. Par ailleurs, il s'impose de mener une réflexion sur les modalités de la promotion du sport féminin.

Monsieur HENNI

Je tenais simplement à effectuer un bref rappel concernant le Pôle Départemental de Médecine des Sports (PDMS) : l'ensemble des clubs essonniers est bien sûr invité à envoyer ses athlètes de haut niveau, et ce afin d'optimiser l'utilisation des structures mises à la disposition du mouvement sportif. Actuellement, trop peu d'athlètes essonniers, inscrits sur les listes ministérielles, fréquentent le centre de Marcoussis.

Par ailleurs, la politique préventive est également bien au centre des dispositifs départementaux : les Centres Départementaux de Prévention Santé (CDPS), répartis sur l'ensemble du territoire essonnien, forment, avec le PDMS, un réseau destinés à l'accueil médical des sportifs et athlètes. Des entretiens et consultations portant sur la pratique sportive et ses dangers y sont proposés.

Enfin, je me réjouis de ce que le débat entre dans le vif du sujet : plus soigneusement seront disséqués les axes de la politique sportive, plus les informations récoltées seront intéressantes.

Monsieur BOUKHALOUA, président du Club de Kung-fu d'Epinais-sous-Sénart

Je souhaiterais savoir pourquoi les aides accordées doivent nécessairement se limiter au territoire français. J'ai à l'esprit le cas de subventions refusées à mon club au motif que le stage, pour lequel nous les sollicitons, devait être réalisé à l'étranger. Il nous a également été prétexté que les professeurs concernés n'étaient pas diplômés d'Etat. Notre objectif, dans une optique de formation de nos athlètes au haut niveau international, est bien de convoquer les personnes les plus compétentes, et ce indifféremment de leur localisation. Il ne m'apparaît pas légitime de devoir envisager de se priver de ces ressources au prétexte qu'elles se trouvent hors de France.

Pascal RENAUD

Je tiens à signaler que mon club de judo a pu bénéficier d'aides pour suivre des stages à l'étranger. Peut être la discipline de Monsieur Boukhaloua n'apparaît-elle pas sur la liste départementale. Le Département tend, malgré ses efforts, à privilégier les disciplines olympiques. Plusieurs éléments supplémentaires doivent rentrer en considération : la fédération est-elle bien délégataire ? Est-elle reconnue ?

Monsieur HENNI

Il ne s'agit pas ce soir de répondre à des interrogations d'ordre d'abord technique. J'ai bien enregistré votre question. Elle contribue, à sa manière, à identifier les insatisfactions que suscite à l'heure actuelle la politique sportive du Département.

Anne TOURNIER-LASSERVE

Il est vrai qu'un certain nombre des critères d'attribution des aides ne sont pas inscrits dans la délibération du Conseil Général. Cela m'apparaît toutefois normal, puisqu'elles font toujours l'objet d'une négociation individuelle entre les parties concernées.

Jean Jacques GODART

Il est vrai que seuls les athlètes français sont éligibles à ces aides. Je souhaiterais apporter une précision d'ordre tout à fait technique. Je salue le travail effectué par le CDOS qui se trouve, régulièrement, à l'initiative de colloques sur des thèmes toujours très pertinents. Toutefois, je regrette que, bien souvent, les invitations ne soient pas adressées aux personnes concernées. Bien souvent, les entraîneurs se montrent, davantage que les présidents, vivement intéressés par ces réunions. Ayant soumis cette remarque au CDOS, il m'a été répondu qu'il n'était pas possible, pour des raisons logistiques, d'accueillir l'ensemble des entraîneurs. Pourtant, dans les échanges que j'ai pu avoir avec ces derniers, tous se disaient vivement intéressés par les thèmes proposés. Il conviendrait donc de réviser la stratégie de diffusion de ces invitations : la sélection d'interlocuteurs pertinents reste le meilleur gage d'une discussion constructive.

Monsieur HENNI

Il est vrai que, sur de nombreux points, l'organisation de ces colloques est susceptible d'améliorations. Il conviendrait effectivement d'en revoir la diffusion : les entraîneurs sont souvent les interlocuteurs privilégiés des thèmes de nos travaux. La prévision de délais plus larges, l'expédition préalable de plaquettes de présentation, sont autant d'éléments qui autoriseraient une optimisation de notre démarche. Par ailleurs, la rédaction systématique d'actes des conférences devra être envisagée, afin que le détail de nos conférences demeure disponible dans le temps. Il s'agit donc bien de soucis intégrés par le Département, qui seront prises en compte sous peu.

Michel LIGIER

Je souhaiterais revenir sur la cohabitation, au sein des clubs, du sport de haut niveau et du sport pour tous.

L'Union Sportive de Ris-Orangis compte trente-trois sections et plus de 4 000 adhérents : cela représente un effectif aussi important par son nombre qu'éclectique dans ses pratiques. Nous avons fait le choix, dans certains domaines, de devenir un club formateur. Il est toutefois apparu que, outrepassé un certain niveau, nous ne disposons plus des moyens humains et financiers d'assurer un suivi satisfaisant de nos athlètes.

Nous sommes également dans un système où toute relégation est mal vécue : une fois entré dans une logique de recherche de la performance, il paraît complexe d'en sortir.

Dans les sports individuels, nos expériences sont satisfaisantes et nous espérons, dès juin prochain, voir l'inscription sur les listes ministérielles de deux de nos athlètes. En revanche, dans les sports collectifs, nos expériences ont été plus douloureuses : nous nous sommes avérés incapables

d'emmener notre équipe de basket-ball au niveau national. Le haut niveau reste une sphère à part, méconnue de bien des clubs amateurs : en conséquence, l'aborder de manière non prévenue revient à s'exposer à certains dangers. Pourtant, la présence d'athlètes de haut niveau au sein d'un club assure également la mise en place d'une forte dynamique de développement. Il convient donc de trouver un compromis autorisant la pérennité du club et la bonne intégration de grands athlètes.

Aujourd'hui, les bénévoles subissent de plein fouet la professionnalisation de l'encadrement du sport. La gestion du haut niveau demande, afin de garantir un suivi satisfaisant des athlètes, une grande disponibilité. A l'époque où notre équipe de basket-ball atteignait le niveau national, nos moyens restaient trop limités en regard des nouveaux objectifs qui lui étaient échu. Nous avons du combler un déficit de nos finances d'une hauteur de 100 000 euros : il s'agit là d'une somme faramineuse en regard des moyens d'un club associatif. A l'issue de cette tentative d'accession au haut niveau, tout un club omnisport a manqué de basculer : il ne disposait pas des moyens de sa nouvelle politique.

Aujourd'hui, avec le rugby, nous nous engageons dans une épopée d'envergure nationale : il s'agit d'appréhender le problème en connaissance de cause. Les dirigeants sont confrontés à de si nombreuses obligations qu'ils oublient de rechercher des financements : en effet, les subventions des collectivités locales ne suffisent bien à en assurer le bon fonctionnement. Les frais généraux s'accroissent : la prise en charge des entraîneurs salariés représente la moitié de mon budget de fonctionnement. En outre, la mentalité même du bénévolat évolue : je traite chaque jour davantage de notes de frais... Le seul recours à cette situation semble être la mise en place de partenariats avec des acteurs privés.

Les autorités publiques semblent tenir un double discours : d'un côté, on nous assure que notre première mission reste la formation du plus grand nombre à une pratique sportive régulière, et, de l'autre, on nous rappelle l'impérieuse nécessité de former un haut niveau performant. De notre point de vue, le passage de l'une à l'autre de ces pratiques demeure complexe à appréhender. La poursuite du haut niveau est un objectif ambitieux, véritablement très exigeant à l'égard des bénévoles. Il semble difficile de concilier un approfondissement vers le haut niveau avec un élargissement des pratiques et des effectifs. La gestion de la pratique compétitive est trop gourmande, autant en moyens humains que financiers, pour cela.

Avant que de frayer avec le haut niveau, il est primordial de dresser un bilan des compétences humaines du club. La définition de nouveaux objectifs doit s'accompagner de la recherche des compétences appropriées. La pratique du sport de haut niveau demande des compétences particulières : il nous impose de nous former à ses pratiques particulières, et de rechercher des financements à la mesure des investissements qu'il implique.

Bien souvent, lorsque l'un de nos adhérents présente un fort potentiel, nous éprouvons de fortes difficultés à les garder à nos côtés : il y a deux ans, un cycliste de notre club est parti à Créteil sitôt le haut niveau atteint. Beaucoup de clubs ne peuvent accompagner leurs athlètes aussi loin qu'ils le souhaiteraient.

Ce soir, je dois m'avouer frappé : pour ne jamais l'avoir encadré, je ne connais pas le sport de haut niveau. Il garde, à mon sens, une éthique différente de la pratique loisirs. J'estime la cohabitation entre sport pour tous et sport de haut niveau possible, mais à la condition d'une connaissance approfondie des mécanismes propres à chacun.

Marc CHARLET, Président de l'USO Athis-Mons, représentant de la FFCO

Nous avons évoqué plus tôt de la politique d'aide du Conseil Général. Je souhaiterais toutefois que le conseil général précise quelques aspects légaux ayant trait à l'encadrement de ces aides. Nous sommes nombreux à avoir subi, dans les mois précédents, des contrôles inopinés de l'URSSAF. En

tant que bénévoles donnant d'ores et déjà une part importante de leur temps libre, nous souhaiterions, autant que possible, éviter, lors de ces procédures, les quiproquos mal venus. A ce titre, il serait souhaitable que le Conseil Général précise davantage le cadre de l'utilisation de ces aides : il semble oublier que nous ne sommes pas des professionnels du milieu. En outre, j'avoue avoir été choqué de constater que des aides destinées aux sportifs étaient taxées par ces organismes.

Pascal RENAUD

Le système sportif actuel s'appuie sur la loi sur les associations datant de 1901 : or, dans le cadre de la gestion du haut niveau, son obsolescence s'affirme chaque jour plus nettement. En effet, elle prive les associations de clubs de ressources financières importantes. De plus, le statut du bénévolat reste dramatiquement inadapté aux responsabilités que doit assumer un président de club de haut niveau. Pour être bénévole dans des associations à caractère culturel, je puis témoigner que l'ampleur des responsabilités civiles et pénales à assumer reste une spécificité du milieu sportif. Si ces clubs ne connaissent qu'un faible taux de renouvellement de leurs équipes dirigeantes, c'est avant tout parce que les positions proposées ne sont pas enviables. La gestion des clubs de haut niveau, telle qu'elle se pratique aujourd'hui, veut donner à des bénévoles des responsabilités de chefs d'entreprise : c'est là un raisonnement tout à fait aberrant.

Je touche des subventions : celles-ci ne satisfont toutefois pas à mes besoins. J'ai trois salariés à charge ainsi que plusieurs athlètes. Je suis contraint d'emprunter des chemins à la limite de la légalité, en surchargeant la ligne budgétaire consacrée aux frais de déplacements.

Aborder la problématique du haut niveau par le sujet des subventions ne me paraît pas approprié. Je suis prêt à renoncer à certaines de ces subventions, pour peu que les associations sportives soient désormais exonérées des charges patronales. Nous gardons un statut à part : il convient d'accepter cette réalité, et de l'intégrer dans notre mode de gestion. J'estime même que, soulagée des charges patronales, en plus de mieux remplir leur mission, nos associations pourraient devenir un moteur de la lutte contre le chômage. Si je le pouvais, j'embaucherais davantage de salariés. Si l'ensemble des associations bénéficiait de cette réforme, entre 20 000 et 100 000 emplois pourraient être créés en France.

Je peine aujourd'hui à proposer à mes 500 adhérents un encadrement de qualité. Notre activité n'est pas adaptée, sous de nombreux points de vue, à la réglementation à laquelle elle est soumise : le contrat de travail de mes entraîneurs ne correspond pas à leur quotidien. Lors des événements de novembre dernier, le secteur associatif a fait l'objet d'un regain d'intérêt : avec davantage de permanents, j'estime que mon action serait renforcée. Nous avons une fonction d'écoute, et d'insertion, envers les populations qui fréquentent nos salles. Nous détenons un potentiel de création de lien social extrêmement fort : il reste à l'heure actuelle tout à fait sous-employé.

Une part trop importante de nos subventions reste consacrée à la gestion des charges patronales. Celles-ci grèvent parfois les salaires de nos athlètes de haut niveau, dont certains ne bénéficient que de ressources très limitées. Dans le milieu du sport, tous les salaires n'atteignent pas ceux des footballeurs. Dans le judo, si David Douillet possède un revenu important, celui-ci est lié à son image, et non à son activité sportive. J'ai au sein de mon club un champion du monde junior, classé troisième aux Jeux Olympiques : les subventions ne suffisent pourtant pas à le faire vivre.

Je me réjouis toutefois de ne plus voir des situations où des athlètes arrivant, à 27 ou 28 ans, en fin de carrière, s'apercevaient soudainement que, n'ayant jamais cotisé à la sécurité sociale, ils n'avaient aucun droit. Heureusement, cette situation se raréfie : elle n'a pas pour autant tout à fait disparu. Ces personnes étaient victimes de l'euphorie que procure l'accession au sport de haut niveau : ils tentent d'aller au bout de leurs possibilités, et vivent dans un présent de l'entraînement où l'avenir n'a que peu de place. L'avenir des athlètes de haut niveau en fin de carrière est à mon

sens un problème auquel nous ne sommes toujours pas capables de proposer une solution satisfaisante.

Je tiens à annoncer mon intention d'expédier un courrier, ayant trait à ces problématiques, aux différents candidats à l'élection présidentielle de 2007. Je serai très sensible aux réponses qui me seront données. J'estime, en ce sens, que le rôle des élus du haut niveau reste de se battre sur ces thèmes, plutôt que d'augmenter marginalement le prix des licences. Si l'Etat perdra, dans cette réforme, des rentrées financières, il bénéficiera en revanche de la boucle économique qui s'amorcera : réduction du chômage, relance de la consommation...

Rolland BESSON

Il s'agit ici d'un autre débat, qu'il convient également de conduire. Il ne concerne toutefois pas que les clubs de haut niveau, mais bien l'ensemble des associations.

Pascal RENAUD

Bien souvent, les clubs de haut niveau emploie davantage de permanents que les clubs amateurs. Outre ces permanents, les associations emploient également des professeurs diplômés d'Etat. Eux aussi bénéficieraient de l'exonération des charges patronales.

Michel LIGIER

Nous employons 32 salariés, pour une charge de travail de 10 postes à plein temps, et un permanent. Il ne s'agit toutefois pas, pour aucune de ses personnes, d'une activité qui sera comptabilisée dans le calcul de leur retraite.

Gaston VILLADIER

J'abonde dans le sens de Marc Charlet : les responsabilités dévolues aux présidents sont excessivement lourdes. Il est probable qu'en connaissance de cause, beaucoup déserteraient leur fonction. Tout club de plus de cinq salariés est confronté à une gestion très lourde, que seul un expert comptable peut assumer avec compétence. Les subventions sont également mobilisées par l'obligation d'avoir recours à des éducateurs diplômés : ceux-ci se doivent de toucher un salaire.

Marc CHARLET

Mon dernier contrôle URSSAF a duré trois jours : la prestation de l'expert comptable m'a été facturée pour un montant dix fois supérieur à celui de mon redressement fiscal... N'oublions pas que le recours à ces compétences a un coût très élevé.

Rolland BESSON

J'ai écouté avec attention les interventions des uns et des autres. Au cours de ma carrière professionnelle, j'ai moi-même été agent de l'URSSAF. Les structures associatives employeurs seront bientôt confrontées à un enjeu considérable : la nouvelle convention des métiers du sport va induire une augmentation des coûts de ces associations de 9 à 11 %.

Dans l'ancien système, quelques disciplines bénéficiaient de conventions particulières. Toutes les autres associations fonctionnaient sur le principe de la loi de 1901 : en tant que telles, leur seul référent légal quant aux statuts de leurs salariés était le Code du travail. En cas de conflit, il

n'existait aucune convention collective de référence : c'est pourquoi le document juridique parfois convoqué était la convention collective des métiers de l'animation.

Toute convention collective propose une identification des différentes professions, et prévoit des dispositifs permettant d'évoluer entre différents degrés de qualification, en prenant compte de l'ancienneté. Ces règlements s'apposent sur des situations gérées initialement par des accords tacites entre président de club et l'encadrant recruté. Ces situations sont désormais soumises à de nouvelles normes : l'ensemble des métiers sera inventorié, et l'ancienneté calculée indifféremment du nombre de postes occupés. Il s'agit là, du point de vue des droits des salariés, d'un droit social nouveau, tout à fait respectable. Trop d'associations passent encore davantage de temps à chercher des finances, plutôt qu'à dynamiser leur activité sportive. Toutefois, en cas de conflit du travail, le président devient un kamikaze : il est responsable civilement, pénalement, et ce sur l'universalité de ses biens. La convention collective des métiers du sport, après quinze ans d'attente, fait l'objet de nouveaux doutes. Tous ont soudain réalisé qu'il s'agissait en réalité d'un dispositif extrêmement contraignant.

Aujourd'hui, les structures fédérales du mouvement sportif sont aussi confrontées à ces problèmes : toutes les fédérations ne disposent pas des compétences comptables et juridiques garantissant une bonne information de tous. L'une des obligations premières des structures confédérées du mouvement sportives reste bien d'assurer la progression des compétences des ses cadres. En se privant d'une telle mesure, elles encourent un risque fort de voir les conflits se multiplier, et le tissu associatif fédéral s'étioler.

Parmi les suggestions à soumettre au Conseil Général, il faudra demander un soutien envers le mouvement sportif associatif pour l'acquisition des compétences nécessaires à une bonne gestion de ses activités.

Nous avons évoqué plus tôt le PDMS : il tient un rôle primordial. Trop de personnes pratiquent une activité sportive sans avoir préalablement consulté son médecin, ou sans suivi médical d'aucune sorte. Les certificats d'absence de contre indications à la pratique sportive restent bien souvent des papiers de complaisance. Il convient de remédier aux situations de fragilité que vivent les sportifs en condition physique non satisfaisante.

Une question paraît commune à tous : celle de l'arbitrage entre la pratique de masse et la pratique compétitive. Cette question fait partie d'une demande pressante exprimée par l'ensemble du mouvement sportif à l'égard de l'assemblée départementale : notre progression solidaire reste conditionnée par l'attribution de moyens généreux.

Je souhaiterais ainsi vous soumettre, avant que de ne continuer plus avant, quelques suggestions que j'ai extraites des échanges précédents. Dans un premier temps, le débat sur les Contrats d'Objectifs est lié à la question des valeurs du sport de haut niveau ainsi qu'à la figure de l'athlète. Il convient d'ouvrir une réflexion portant à la fois sur la place que la société doit réserver aux sportifs de haut niveau ainsi que sur leur contribution à la vie de leur club, commune, société...

Depuis les dernières assises, le mouvement sportif français a connu plusieurs évolutions notables. Certains secteurs, comme le rugby, se sont professionnalisés : un tel phénomène garde de fortes incidences sur le statut des acteurs concernés, et sur la concentration de l'élite. Il convient d'intégrer ses questions au moment d'ouvrir, avec les clubs, la négociation sur les Conventions d'Objectifs. Ces aides ne doivent pas être génératrices de difficultés supplémentaires pour les bénévoles qui en sont les gestionnaires. Les quelques maladroites qu'il y a eu sont à mettre sur le compte de l'inexpérience.

Anne TOURNIER-LASSERVE

Concernant la gestion de ces aides, le Département a bien précisé que l'aide ne doit être versée à l'athlète que sur la présentation de justificatifs : il s'agit avant tout d'un remboursement de frais.

Marc CHARLET

Nous parlons ici d'une aide mise en place il y a deux ans. J'ai cru remarquer, que, cette année, la formulation avait été précisée. Afin de prévenir les désagréments cités plus haut, il est écrit, désormais, que « l'association est libre de ne pas verser à l'athlète les aides auxquelles le dit athlète l'a rendu éligible ».

Rolland BESSON

Ces expériences malheureuses, que beaucoup ont subies, ne doivent effectivement pas se renouveler.

Je reviens à mes suggestions. Il s'agirait, dans un second temps, de solliciter le Conseil Général sur les situations intermédiaires qui caractérisent l'accession au haut niveau. Sans soutien spécifique, l'ensemble de la filière de progression d'un club peut être remise en question.

Pascal RENAUD

De ce point de vue là, nous avons déjà mis en place une amélioration importante : il s'agit de la prolongation de l'aide aux clubs de haut niveau, à hauteur de 50 %, dans l'année suivant la relégation.

Rolland BESSON

Il s'agit effectivement d'un amortisseur louable. J'évoquais toutefois la situation inverse : les clubs parvenant au seuil du haut niveau doivent fréquemment réaliser, afin de franchir ce seuil, de coûteux investissements. Cette aide « préventive » aurait pour but de les soutenir.

Enfin, dans un troisième temps, il conviendra d'entamer un débat transverse portant sur la question de la reconversion des athlètes de haut niveau. Celle-ci, afin de remédier aux situations dramatiques que nous connaissons aujourd'hui, doit être envisagée aussi en amont que possible.

Messaoud HAMMOU, karateka de Haut Niveau

J'aimerais ici faire part de mon expérience personnelle. Alors que les impératifs de ma carrière m'avaient conduit à quitter le Département, j'ai pu y revenir grâce au dispositif d'aides mis en place : c'est un système à mon sens positif, puisqu'il permet aux athlètes de mener carrière dans des clubs pour lesquels ils gardent souvent un réel attachement sentimental. Ce type de contexte se traduit souvent par des performances satisfaisantes.

Né à Etampes, où j'enseigne désormais, je suis aujourd'hui fier de représenter l'Essonne. J'estime y être, à ma mesure, une locomotive, puisque, depuis mon arrivée, l'effectif du club de karaté est passé de 80 à 220 licenciés. La transmission du savoir est une valeur que je défends. J'ai organisé des stages dans les quartiers les plus difficiles, intitulés « karaté citoyenneté ». J'estime que, de manière générale, les sportifs de haut niveau ne s'engagent pas suffisamment dans la promotion de leur sport. Il conviendrait, à l'avenir, de plus les pousser à aller rencontrer leurs différents publics,

et ce dans tous les quartiers. Les quartiers sensibles sont loin de n'être que des zones sinistrées : ce sont aussi d'importantes sources de jeunesse et de potentiel sportif.

Jean-Jacques GODART

Je souhaiterais revenir sur les contrats. Nous disposons à l'heure actuelle de trois rampes de lancement pour l'accès au haut niveau : les communes, les clubs, et les athlètes de haut niveau. Tous ces acteurs gardent un fonctionnement solidaire. De notre côté, nous avons mis en place des structures tablant sur la pérennité de ce système, dont nous sommes désormais tributaires. Ces contrats semblent bien nécessaires au développement du sport, même s'ils restent susceptibles de quelques améliorations. Le Conseil Général doit devenir l'interlocuteur, à travers la chambre de commerce, des grandes entreprises et des athlètes de haut niveau pour le développement de contrats de partenariat.

Un athlète ayant préparé son avenir avance sur un terrain solide : il peut en retirer un avantage psychologique considérable. Il s'agit d'individus dont, outre la préparation sportive, nous devons assurer l'avenir. Nous ne devons pas limiter notre engagement au seul cadre sportif : c'est à cette condition que nos athlètes produiront leurs meilleurs résultats. L'athlète de haut niveau exerce une activité à plein temps, qui ne lui interdit d'avoir une activité professionnelle. Assurer une meilleure sécurité sociale à nos athlètes doit rentrer dans nos priorités les plus impérieuses. Le Département accueille de nombreux sièges sociaux de grandes entreprises: il s'agit là de ressources dont nous devons optimiser l'emploi.

Serge MARONVALLE

Vous ne décrivez pas autre chose que le professionnalisme !

Pascal RENAUD

Non, il s'agit simplement d'accompagnement. Les conventions pour les athlètes de haut niveau existent, il s'agit simplement d'en développer le principe.

Rolland BESSON

Il s'agit bien d'accompagnement. Nous évoquons plus tôt les biathlètes : ce sont pratiquement tous des fonctionnaires des douanes, qui disposent d'aménagements leur permettant de suivre un entraînement de haut niveau.

Serge MARONVALLE

Avec le recours au *sponsoring* privé, les clubs entrent dans un engrenage complexe, dont beaucoup ne maîtrisent pas le fonctionnement. De plus, le statut associatif n'est pas adapté à la gestion des problématiques nouvelles que le recours au financement privé ne manque pas de soulever.

Anne TOURNIER-LASSERVE

Je souhaiterais réagir à ces propos. J'ai connaissance d'un athlète de 34 ans, multi champion de France du 110 mètres haies. Il sort aujourd'hui de sa vie sportive sans aucun acquis en terme de formation professionnelle. Entre la performance sportive et la carrière professionnelle, il a toujours privilégié la première option. Par ailleurs, j'ai en tête le cas d'un athlète, classé troisième du

championnat de France sur 100 mètres. Détenteur d'un diplôme de niveau bac + 2, il n'arrive pourtant pas à trouver d'occupation professionnelle, même à mi-temps.

Il convient, afin d'éviter ce type de situations, de prévoir des partenariats avec les nombreuses entreprises installées sur le département. Certains, dont même quelques uns ont parfois participé au championnat du monde, ne disposent même plus des ressources suffisantes pour se nourrir convenablement !

Serge MARONVALLE

Nous avons tenté, à de nombreuses reprises, de contacter les chambres de commerce, pour tenter d'établir des contrats du type de ceux que vous suggérez : ces tentatives restèrent toutes infructueuses.

Anne TOURNIER-LASSERVE

Il faut que le Département appuie en personne ces candidatures.

Serge MARONVALLE

D'autres éléments interviennent. Avec le concours des missions locales, nous avons mis en place un suivi de la carrière de plusieurs athlètes. Pour les plus jeunes, nous proposons des aménagements garantissant l'obtention de diplômes.

Anne TOURNIER-LASSERVE

Le club de rugby de Massy-Palaiseau connaît un succès particulier. Il bénéficie, d'une part, d'un soutien efficace du Conseil Général, et, d'autre part, d'un encadrement professionnel. Toutefois, tous les clubs ne jouissent pas de pareilles conditions. A mon sens, certains clubs de haut niveau gardent même des pratiques proches de l'amateurisme. Je crois savoir que le club de Massy est tenu par une équipe de 75 bénévoles. Peu de structures associatives sportives peuvent se vanter d'un tel chiffre.

Dans mes contacts avec les missions locales, j'ai pu constater, en tant que directrice générale d'une collectivité, la difficulté qu'éprouvent les jeunes sportifs à trouver un emploi. Face au chômage et à la diminution des budgets locaux, seule la mutualisation des ressources nous permet encore d'envisager l'avenir sous un jour favorable. Le Département accueille des structures comme l'Agence Economique, la Chambre Commerciale : il s'agit de contacts ressources à mieux exploiter. Leur appui sera la condition indispensable de la mise en place de partenariats efficaces.

Plus que jamais, nous devons nous attacher à mieux préparer, en amont, la reconversion de nos athlètes. Peut-être serait-il également judicieux de passer des accords avec les universités, prévoyant des aménagements spéciaux comme l'obtention en trois ans d'un DEUG par exemple.

Serge MARONVALLE

C'est bien notre politique au sein du centre de formation.

Anne TOURNIER-LASSERVE

Agir à l'échelle d'un unique centre de formation n'est pas satisfaisant : il faut étendre ce dispositif.

Serge MARONVALLE

Très précisément, l'ambition nouvelle de notre centre est, sous deux ans, d'accueillir l'ensemble des disciplines sportives présentes sur la commune. Nous réalisons qu'il est désormais impossible de s'en sortir seul. Nous nous engageons donc bien dans une démarche de mutualisation de nos ressources. Pratiquement, la mise en œuvre de ce projet sera sans doute épineuse : il s'agira de gérer l'hétérogénéité des structures, ainsi que des intérêts parfois contradictoires.

Anne TOURNIER-LASSERVE

C'est effectivement un projet extrêmement ambitieux qu'il nous revient de monter aujourd'hui. Il convient, en premier lieu, de dresser un inventaire des possibilités que nous offrent telle ou telle entreprise. Des synergies doivent être possibles : certaines sociétés gardent un calendrier d'activité conciliable avec l'exercice d'une pratique sportive intensive. Une nouvelle fois, faisons de l'Essonne un département pionnier en matière de politique sportive.

Gaston VILLADIER

Vous avez tout à fait raison : les entreprises ne répondront pas si le Conseil Général ne leur propose pas, en retour, des incitations spécifiques. IBM, jadis entreprise phare du département, avait une équipe de football : dans le même temps, cette société employait de nombreux athlètes. Aujourd'hui, des entreprises comme la SNECMA résident sur notre territoire : il s'agit de structures importantes, gardant la capacité d'accueillir nos athlètes.

Anne TOURNIER-LASSERVE

Les emplois proposés devront être aménagés selon la situation des athlètes de haut niveau.

Pascal RENAUD

Ce type d'aménagement existe dans la police ou dans l'armée : les derniers Jeux Olympiques de Turin attestent de leur efficacité.

Gaston VILLADIER

Air Inter est un autre exemple de société ayant accueilli avec succès des équipes de sport collectif de haut niveau. En revanche, la gestion des sports individuels exige d'être appréhendée différemment : moins mobiles, ces athlètes doivent faire l'objet d'un soutien bien territorialisé, convoquant le Conseil Général et les collectivités.

Anne TOURNIER-LASSERVE

Le Conseil Général devrait soutenir les sports collectifs à l'égal des sports individuels.

Monsieur DESGROLARD, club de handball de Massy

Je fréquente certains athlètes de haut niveau qui parviennent à mener de front une activité étudiante, ou une occupation professionnelle, avec la pratique du handball.

Anne TOURNIER-LASSERVE

De manière générale, il convient de toujours encourager les sportifs à aller le plus loin possible dans leurs études.

Jean-Jacques GODART

Je souhaiterais revenir sur un constat que j'estime très significatif : en athlétisme, seuls deux athlètes français parviennent à vivre de leur activité sportive. Tous deux sont champions du monde de leur discipline. Les autres vivent dans des situations difficiles. Dans un tel contexte, on ne peut s'étonner des défaillances de notre système face aux structures américaines, entre autres. Notre pays pose un seuil excessivement élevé : seuls les tous meilleurs sont autorisés à vivre de leur sport.

Robert BRILLANT, président du club sportif de Brétigny football

« Finir dans les cinq premiers d'un championnat national » figure parmi les critères d'éligibilité aux contrats d'objectifs. J'estime qu'il s'agit, dans le milieu du football, d'une condition irréalisable. En effet, dans les championnats nationaux de jeunes, les équipes de nos communes sont confrontées à des centres de formations d'équipes professionnelles.

Gaston VILLADIER

Effectivement, c'est pour ainsi dire impossible. C'est un exploit éventuellement réalisable ponctuellement, mais dont la réédition relève du miracle.

Robert BRILLANT

Participer au championnat reste, en soi, un exploit digne de louanges.

Gaston VILLADIER

Parmi les clubs évoluant dans les championnats nationaux seniors, dans les divisions CFA ou CFA2, les trois quarts des clubs sont à la limite du dépôt de bilan. Certains ne tiennent que par la fortune personnelle de leur président.

Anne TOURNIER-LASSERVE

De très nombreux clubs de football, même parmi les professionnels, gardent une gestion calamiteuse depuis des années, sans qu'ils n'aient jamais déposé le bilan.

Robert BRILLANT

Le quotidien *L'Equipe* publie chaque année un classement des clubs professionnels les plus endettés : cette situation est donc bien de notoriété publique. Si elle est tolérée pour les clubs les plus médiatisés, d'autres, plus modestes, comme Valenciennes, sont exposés à l'opprobre général au premier souci financier...

Gaston VILLADIER

J'aimerais évoquer ici une anecdote. Je fus jadis convié à une émission de Michel Denisot. Monsieur Chaban-Delmas, invité lui aussi, se tenait à mes côtés : il affirmait que les comptes du club de football de Bordeaux étaient transparents. Seulement un mois et demi après, un fiasco retentissant était dévoilé au grand jour.

Robert BRILLANT

Concernant les critères des Contrats d'Objectifs, il conviendrait donc d'adapter les seuils d'attribution des aides selon les effectifs des fédérations : mécaniquement, il est plus ardu de se classer premier sur 100 000 que premier sur 1 000.

Pascal RENAUD

Il serait également intéressant d'intégrer dans l'attribution des aides une différence fondamentale existant entre les sports collectifs et les sports individuels. Dans ces derniers, les saisons se jouent sur des dates butoirs : lors de ces moments clés, aucune performance collective ne vient compenser la méforme individuelle.

Je suis tout à fait conscient du soutien proposé par le Conseil Général pour le sport de haut niveau. Je m'interroge toutefois sur la pérennité de cette politique d'aide. Dans notre activité, nous sommes souvent tenus de d'engager certaines dépenses bien avant d'être assuré de recevoir les subventions. Nous sommes bien obligés de suivre les règles de notre milieu.

Monsieur HENNI

Le Conseil Général souhaite tout à fait poursuivre dans la voie qu'il a ouverte.

Monsieur DESGROLARD

Notre club bénéficie de Contrats d'Objectifs depuis quinze ans. Chaque année, nous connaissons la même angoisse au moment de nous engager sur une saison complète, alors qu'une remise en cause de nos aides n'est jamais exclue. En effet, les délibérations du Conseil Général ne se tiennent jamais avant novembre.

Pascal RENAUD

Des bilans intermédiaires permettraient de mieux lisser ces appréhensions. J'ai actuellement trois jeunes susceptibles de participer au championnat du monde l'année prochaine : or ceux-ci se tiennent au Mexique. Je dois, dès aujourd'hui, ponctionner mon budget en prévision de cet évènement.

Marc CHARLET

Les délibérations du Conseil Général restent relativement bien situées par rapport au calendrier des associations sportives : le vote des communes, en février, produit encore davantage d'incertitudes. Il s'agit seulement là de réalités administratives qui dépassent largement le simple cadre de notre activité. Il va de notre responsabilité de présidents de clubs de les intégrer dans notre gestion.

Rolland BESSON

Nous abordons ici un problème général à l'ensemble du mouvement sportif. Les Contrats d'Objectifs se fondent sur un principe pluriannuel. Pour autant, ce principe n'assure pas les clubs d'une reconduction systématique de leurs subventions.

Anne TOURNIER-LASSERVE

Les calendriers des Contrats d'Objectifs restent différents selon qu'ils portent sur des sports collectifs ou individuels. Il convient également de relier à ce sujet le décalage persistant entre l'année scolaire et l'année administrative. Or le sport en milieu scolaire reste étalonné sur le calendrier scolaire.

Monsieur HENNI

Les conseillers sportifs ont pour tâche de soutenir les clubs face à de semblables difficultés. Nous sommes ici pour tenter d'améliorer la situation : notre attitude n'est en aucun cas immobiliste.

Anne TOURNIER-LASSERVE

Il convient de rester attentif à ces problématiques.

Rolland BESSON

Nous rentrons, à mon sens, dans un débat trop technique. Les aides publiques sont négociées : ces négociations sont encadrées par des règles qu'ils ne nous appartient pas de modifier. Les problèmes évoqués sont spécifiques au haut niveau : à l'évidence, la participation à un championnat de judo garde, selon sa localisation, un coût différent. En revanche, le montant des subventions fédérales tient compte de ces éléments.

Concernant les problématiques ayant trait aux changements de catégories, ascendant ou descendant, il convient peut-être de prévoir un amortisseur. Toute situation de seuil exige l'engagement de dépenses d'investissement, ou encore d'amortissement, qui doivent être prises en compte dans l'attribution des subventions.

Notre débat de ce soir aura contribué à identifier de nombreuses difficultés rencontrées par les acteurs du sport de haut niveau. Vous verrez leur restitution prochaine dans un document écrit, synthétisé par les soins de Gérard Courtal et de son assistant. Il me reste à présent à vous donner rendez-vous le 19 mai : nous y tiendrons un débat général.

Avant de clore nos travaux, je forme le vœu qu'il ne nous faudra pas à nouveau attendre quatre ans avant de voir la tenue des prochaines assises. Le renforcement de la collaboration des différents acteurs du mouvement sportif reste la meilleure garantie du succès de la politique sportive : dans cette optique, une structure permanente de concertation dédiée aux problématiques de Sport Santé sera mise en œuvre dans le département. Elle associera entraîneurs, présidents et praticiens au sein d'un même lieu de débat. En tant qu'organisateur, c'est là la grande leçon que nous avons tiré de ces assises : seul le débat démocratique assurera un développement harmonieux de la politique sportive. Merci à tous de votre participation.